

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Présents : MM. MAILLARD – CABOTSE – DAMIEN – GUENEAU – Mmes BAROZET - LANBER – FOURNIER – MM. LOUREIRO – PERROT – Mmes ROZE – THIBEAULT -- M. EUVRARD.

Absente : Mme BLUGEOT

Absente excusée : Mme MONARD ayant donné pouvoir à Mme ROZE – M. VULQUAIN ayant donné pouvoir à M. EUVRARD.

Secrétaire de séance : Patrick DAMIEN assistée par Mme BOUVOT – secrétaire de Mairie.

Point à ajouter à l'ordre du jour : achat licence IV BHR Alésia. Modification approuvée.

Lecture du compte rendu de la séance du 9 juin. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

1. **Réhabilitation du bâtiment communal** : léger retard lié au désamiantage et à la présence de plomb ; pour ce dernier sujet, les entreprises ont dû former leurs employés. Le coût pour suppression du plomb est assez important. A certains endroits les murs ont été grattés ; à d'autres endroits les enduits seront conservés (pas de problème lié à l'évacuation du plomb) et seront doublés. Pour les menuiseries, présence de plomb dans les embrasures et donc besoin de précautions particulières. En parallèle reçu SICECO avec entreprise FAUCHEY pour électrification de la façade ; il est prévu, pour choix, une présentation des éclairages possibles. Les lanternes seront déposées ; pose éclairage à leds de couleurs programmables. Monsieur le Maire a également reçu M. MAITRE du SICECO, pour électrification du mont Auxois jusqu'au kiosque. Possibilité de subventions pour tranchées et transformateur qui sera enterré.
2. **Escaliers menant à la statue** : Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le marché pour les travaux de réfection de l'escalier menant à la statue de Vercingétorix a été passé le 13 juin 2015, selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, avec Id VERDE pour un montant initial de 32 725.90 € HT.
L'avenant n° 1 proposé à ce marché, d'un montant de 1 057.50 € représente une augmentation de 3.23 %. Le présent avenant est justifié par un linéaire supplémentaire concernant les joues en bois et la main courante. Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE l'avenant n° 1 au marché passé le 13 juin 2015 avec Id VERDE pour les travaux de réfection de l'escalier menant à la statue de Vercingétorix, qui s'élève à la somme de 1 57.50 €. DIT que suite à cet avenant le marché avec Id VERDE s'élève à la somme de 33 783.40 € HT au lieu de 32 725.90 € initialement. CHARGE Monsieur le Maire de la signature de cet avenant et toute pièce afférente à cette opération.
Pour l'avenir réfléchir à l'aménagement paysager de cet endroit pour le rendre plaisant. Voir pour élagage de la montée.

3. **Muret statue de Jeanne d'Arc et porte de garage maison Jouard** : Monsieur le Maire rappelle que d'importants dégâts ont été occasionnés au muret entourant la statue de Jeanne d'Arc, par un véhicule non identifié. Monsieur le Maire a déposé une plainte à la Gendarmerie et une déclaration a été faite à l'assurance. Pour la réparation trois artisans ont été sollicités ; deux ont remis un devis. Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de confier les travaux de réparation du muret de la statue de Jeanne d'Arc et de la porte du garage, cour de la Maison Jouard à l'entreprise LECOQ de CHATILLON SUR SEINE. VALIDE le devis établi pour ce travail et qui s'élève à la somme de 2 177.24 € HT pour le muret et 577.45 € HT pour la porte du garage. PREND note que l'assurance appliquera une franchise de 555 € lors du remboursement des travaux de remise en état du muret. CHARGE Monsieur le maire de toutes démarches et signatures pour la réalisation de ce travail.
M. DAMIEN : voir si M. LECOQ peut faire un geste financier sur le travail de remplacement des gonds.
4. **Isolation des combles de la maison Jouard** : Monsieur le Maire explique à ses collègues que la société LANGUEDOC ISOLATION a procédé à l'établissement d'un devis pour l'isolation des combles de la maison par projection de laine de verre en flocons. Ces travaux visent à améliorer l'efficacité énergétique de la maison. Cette opération pourra être subventionnée par OBJECTIF 54 dans le cadre des C. E. E. (certificats d'économie d'énergie) par une contribution financière de 1 237.50 €. Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de faire procéder à l'isolation des combles de la Maison Jouard. DÉCIDE de confier ces travaux à la Société LANGUEDOC ISOLATION – 31 chemin de Rougemont à FOUCHERANS (39100). VALIDE le devis établi par cette société et qui s'élève à la somme de 1485.00 € HT. SOLLICITE une contribution financière auprès d'OBJECTIF 54 dans le cadre des C. E. E. (certificats d'économie d'énergie) pour un montant de 1 237.50 € qui sera versée à la commune, par chèque bancaire. Afin de pouvoir régler cette dépense, DECIDE l'ouverture d'un programme en investissement (n° 181) et AUTORISE la décision modificative suivante :
- | | |
|-------------------|--------------|
| - Compte 2311-152 | - 1 782.00 € |
|-------------------|--------------|
- CHARGE Monsieur le Maire de la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
5. **Copropriété impasse du théâtre** : Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le projet de mise en place d'une copropriété, impasse du Théâtre, pour la propriété cadastrée AD 392 sur laquelle est implantée la chapelle Ste Reine ; la sacristie quant à elle est surplombée par un appartement appartenant à l'Association Mobilière et Immobilière. Afin de pouvoir faire réaliser les travaux leur incombant, l'AMI a souhaité que soit mise en place une copropriété. Pour ce faire, des relevés et autres mesures ont été réalisés par le Cabinet SAGE de VENAREY-LES LAUMES afin de déterminer les tantièmes. Les élus sont invités à se prononcer, d'une part sur la répartition des frais d'honoraires (2 118.78 €) entre les parties en fonction des tantièmes détenus et d'autre part à désigner le notaire qui sera chargé de l'établissement de la copropriété. Le CONSEIL MUNICIPAL, DIT que la somme de 203.19 €, représentant sa quote-part des honoraires du cabinet SAGE, sera réclamée à l'Association Mobilière et Immobilière sise à VENAREY-LES LAUMES, 1 rue Jean Jacques Rousseau. DÉSIGNE maître Isabelle VICTOR-JACQUOT, notaire à

VENAREY-LES LAUMES, 15 avenue Jean Jaurès pour la mise en place de la copropriété. CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches et signatures, et en particulier celles de l'acte notarié à intervenir, pour la mise en place de la copropriété.

6. **Eglise st Léger – toit de la sacristie** : Monsieur le Maire explique que le chéneau de la toiture de la sacristie de l'église St Léger fuit et qu'il convient de mettre fin à ce dysfonctionnement. Une consultation a été lancée à laquelle un seul artisan a répondu. Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de confier les travaux de réparation de la gouttière de la toiture de la sacristie de l'église St léger à l'entreprise CHARLOT de Menétréux le Pitois. VALIDE le devis établi pour ce travail et qui s'élève à la somme de 252.00 € HT soit 301.39 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches et signatures, pour la réalisation de ce travail.
7. **Démoussage du toit du bâtiment communal** – façade Nord : Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de procéder au démoussage de la toiture du bâtiment communal – façade nord. Une consultation a été lancée à laquelle une seule entreprise a répondu. Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de confier les travaux de démoussage de la toiture du bâtiment communal – façade Nord, à l'entreprise CHARLOT de Menétréux le Pitois. VALIDE le devis établi pour ce travail et qui s'élève à la somme de 1 398.44 € HT soit 1 678.13 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches et signatures, pour la réalisation de ce travail.
M. EUVRARD : sur le principe, sollicite que la commission travaux soit réunie. Demande à travailler en commission pour un travail plus pertinent. Trop d'improvisation. Pas assez d'anticipation. Fonctionnement du conseil : tout se prépare en réunion d'adjoints ; réunion du conseil équivaut à un organe de validation. Commis certaines erreurs au précédent mandat, souvent pas intentionnel mais pas prise de temps pour réfléchir. Réponse : le musée Napoléon III fera l'objet d'un travail plus conséquent et fera l'objet de travail en commission. M. EUVRARD : besoin d'un fonctionnement plus démocratique. Réponse : difficile de trouver le créneau possible à tous. M. EUVRARD : le choix du cabinet CORREIA semble ne pas être un bon choix car on s'aperçoit que certaines choses ont été oubliées. Investissement pas très réfléchi, par exemple : achat terrain rue de la Braux pour quoi faire ? Réponse : perspective d'un aménagement pour un espace avec vue sur la plaine. Cet endroit permettrait une halte aux personnes qui montent. M. EUVRARD : la confiance au Maire et aux adjoints ne suffit pas. Donc besoin d'un travail en commission. Réponse : pas de souci bien pris note pour l'avenir.
8. **Signalétique** : les travaux sont terminés, il ne reste plus que les RIS (relais information services) à réaliser et poser. Monsieur le maire demande l'avis des conseillers municipaux sur cette réalisation : cela se lit très mal. Mâts très gros. Pas très esthétique au-dessus de la rue de l'Hôpital. Réponse : les teintes neutres : cela permet de bien passer dans le cadre du site. Les travaux sont conformes à la demande. Problème du poteau et des panneaux devant chez M. BORGAT. Le poteau a été rabaissé. Les SIL indiquent les lieux du patrimoine, un artisan, un commerçant. Certains commerçants disent que la lame qui les indique est mal placée et qu'il y a besoin d'une seconde lame. C'est possible à condition que cela se fasse à leurs frais. M. EUVRARD : descente rue du Rochon tendance à s'engouffrer dans la rue du Miroir.

Il n'est pas mentionné sur l'entrée de la rue du Miroir une interdiction aux camions. Réponse : sens unique sans limitation de tonnage (livraisons) et permettre aux bus de déposer des touristes au-dessus de la rue de l'hôpital pour visite du patrimoine hospitalier. La hauteur des poteaux permet l'insertion de 8 lames maximum. Mme ROZE en profite pour signaler le non-respect de la priorité rue de la Braux, au niveau du rétrécissement de la chaussée.

FINANCES

1. **Cerises** : pas de cerises cette année.
2. **Tarifs des consommations pour manifestations communales** : Le CONSEIL MUNICIPAL, ÉTABLIT comme suit les tarifs des consommations qui seront offertes à la vente lors des manifestations communales :
 - Frites : 2 €
 - Assiettes garnies : 4 €
 - Gaufres : 2 €
 - Verre de vin (rosé, blanc, rouge) 1.50 €
 - Bouteille de vin : 8 €
 - Coupe de crémant : 2 €
 - Bouteille de crémant : 10 €
 - Pression : 2 €DIT que la présente délibération s'applique jusqu'à vote d'une délibération modificative. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération. Mme BAROZET : pour le 14 juillet : besoin de communication ; il conviendrait que des fliers soient mis dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants. Réponse : une parution a été faite dans « Alise au fil des jours ».
3. **RODP gaz naturel 2015** : Le CONSEIL MUNICIPAL, FIXE à la somme de 253.92 € « [(0.035 * 3397 ml) + 100€] * 1.16 » le montant de la RODP gaz naturel 2015 qui sera mise en recouvrement auprès de GrDF. CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.
4. **Décisions modificatives** : Suite à erreur matérielle de saisie, le CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE la décision modificative suivante à apporter au budget communal 2015, pour permettre le paiement des frais afférents à l'évolution du logiciel Magnus :

Ouverture du programme 182 - article 238	+ 3 360.00 €
Compte 21578 - 135	- 3 360.00 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.
5. Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative suivante à apporter au budget communal 2015 :

Programme 177	
Article 21578	- 1 000.00 €
Article 2183	+ 1 000.00 €

PERSONNEL

1. **Recrutement d'un agent en CUI** : Le 1^{er} juin, Mme STEPHAN avait été recrutée ; elle n'a pas pu rester en poste et a mis fin à son contrat le 16 juin. M. BOXOEN est recruté depuis le 1^{er} juillet. Il travaille 20 h par semaine et est sous contrat pendant un an renouvelable une fois. Période d'essai 3 mois. Personne assez positive et active qui pourra seconder efficacement M. THIBEAULT. En septembre, il sera demandé devis pour débroussaillage au CAT de Montbard qui pourrait intervenir trois fois par an pour dégager du temps aux agents.

5

DIVERS

2. **Dématérialisation des convocations au Conseil Municipal** : celle-ci sera mise à l'essai en septembre. Pour la première fois, une convocation papier sera faite en parallèle. M. EUVRARD : est attaché à recevoir la convocation papier (idem M. VULQUAIN).
3. **Licence IV BHR Alésia** : Monsieur le Maire s'est mis en rapport avec le commissaire-priseur : mise à prix 850 E. Vu avec Mme BAROZET qui est d'accord pour se rendre acquéreuse à condition que le prix ne dépasse pas 1 500 €. Il est convenu avec les membres du Conseil Municipal que, au-delà, la commune prend le relais. Jusqu'où miser ? le but est de retrouver un repreneur si tel est le cas Mme BAROZET s'engage à rembourser la commune. M. EUVRARD : la commune peut miser jusqu'à 5 000 € sans les taxes. M. le Maire signale qu'il est absent pour la vente. Les membres du Conseil Municipal autorisent Jacques CABOTSE à participer aux enchères pour le compte de la commune et à signer les documents nécessaires. Une décision modificative sera faite aux prévisions du budget afin de pouvoir régler la dépense afférente à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire sollicite l'avis de ses collègues suite à la distribution d'Alise au fil des jours : spécial budget. Réponse : document pas très attractif à lire. M. EUVRARD : document intéressant mais manquait des chiffres réels et des détails. M. DAMIEN : trop de camemberts, trop de détails.
2. MuséoParc : Monsieur le Maire rappelle que l'exposition « Astérix à Alésia, du mythe à la réalité » est accessible gratuitement aux habitants de la commune en vertu de la convention qui a été passée entre la commune et la SPL MuséoParc Alésia.
3. Le 1^{er} juillet rencontre avec M. THIBEAULT : plusieurs points ont été abordés. Le compte rendu sera diffusé prochainement aux participants.
4. Petite Ruelle : propriété M. PISSOT – échange de lettres. Rencontre ce jour en Mairie – la discussion n'a pas abouti. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour poser réclamation ? proposition faite : 2m3 de concassé déposé par la Mairie pour permettre l'aménagement de la sortie.

5. Lettre remerciements suite décès Papa Angélique Bolâtre et décès enfant Célia Hong Van-Gros

6. 15 juillet : visite de la commission fleurissement. Envoyer un mail aux membres des commissions – rendez vous 11 h au coin pique-nique les Trois Ormeaux. Si disponibilités ce samedi 11 juillet matin, les bonnes volontés sont requises pour effectuer le balayage des rues. Rendez-vous 8 H 30.

7. 6 septembre inauguration statue. La manifestation est organisée avec le concours d'Alésia & Compagnies et Les Mandubii, le tout orchestré par les services du Conseil Départemental. Chaque habitant recevra son invitation. Matin : randonnée. 11/11H30 : allocutions inauguration. Repas sur le Mont Auxois et animations par Alésia et Cie. A partir de 17 h : spectacle musical « Mobile Homme » par la compagnie d'artistes de rue «Transe Express ».

8. Avenir du musée : le prototype est en cours de construction pour choix habillage futur musée. La décision pour le permis de construire sera prise en octobre. Des craintes sont exprimées sur la création du musée. A signaler que, actuellement la fréquentation du Centre d'Interprétation est en dessous du nombre estimé de visiteurs.

9. M. EUVRARD : verger matinée coup de main 20 juin. Regrette le manque de d'entretien ; ce lieu nécessite un entretien régulier. Prévoir plantations à l'automne, arbustes à remplacer. Voir pour arbustes peu coûteux à récupérer dans le village ; la porte a été récemment cassée. Il trouve dommage que l'on ne récupère pas le foin (herbe saine et non traitée). Réponse : si les gens veulent récupérer le foin, ils doivent s'engager à récupérer dans des temps respectables.

10. Mme ROZE : les transports scolaires seront-ils assurés même en raison du changement des rythmes scolaires ? mardi et jeudi après-midi pas école respectivement pour les maternelles et les primaires. Réponse : la question sera posée en réunion de bureau de la COPAS jeudi 9 juillet.

11. Piscine, ramassage intercommunal : début mercredi 8 juillet à 14 H 02

12. Explication du plan de tir du feu d'artifice.

Séance levée à 21 H 50